

La route de l'exil de Sugawara no Michizane

Eric FAURE

要約

当時の文書や菅原道真自身が詠んだ漢詩により、彼は延喜一年二月一日に平安京を出て、同年五月頃、流刑地の太宰府に着いたことが明らかになっています。その道程は四ヶ月ほどに渡るものでした。瀬戸内周辺には、数々の天満宮が存在しています。それらの縁起は、道真が左遷中に滞在した場所に建立されたものだと伝えていますが、その真偽は如何なるものでしょうか。数ある記録の中で、確かなものを選び取り、どこまで真実に迫る事が出来るのか。当記事では、菅原道真の左遷にふれる文献を取り上げ、その信憑性を検証します。

キーワード：菅原道真・歴史・伝説・縁起・左遷

Keywords : Sugawara no Michizane, Histoire, Légende, Récit de fondation, exil

Le vingt-cinquième jour du premier mois de la première année de l'ère Engi (901), Sugawara no Michizane (845-903) fut démis de ses fonctions et condamné à l'exil à Dazaifu, dans l'île de Kyûshû. Sur tout le pourtour de la Mer intérieure de Seto et le long de l'ancienne voie San.yôdô qui reliait jadis la Capitale à Dazaifu, des dizaines des sanctuaires revendiquent l'honneur d'avoir été construits en des lieux où Michizane est, paraît-il, passé lors de son voyage en direction de sa terre d'exil. Les récits de fondation de ces édifices rapportent, de plus, comment, à cette occasion, il offrit un objet personnel à ses hôtes, peignit ou sculpta une œuvre à son image, abandonna sur place un suivant ou son plus jeune fils. Si l'on devait croire à l'authenticité de toutes ces histoires, il nous faudrait en déduire que son voyage dura des mois et qu'il quitta la Capitale en compagnie d'une armée de suivants et d'enfants que, tels les cailloux du Petit Poucet, il abandonna au fil de ses escales. Tout ceci nous amène à nous poser la question : que savons-nous vraiment du voyage que Michizane fit pour rejoindre Dazaifu ? Que savons-nous des personnes qui l'accompagnèrent et des moyens de transport qu'il utilisa à cette occasion ? Le présent article se propose d'analyser les sources qui évoquent son voyage et de voir ce qu'elles peuvent nous apprendre à ce sujet.

1. Les gens qui l'accompagnèrent en exil

Les informations considérées comme fiables à propos de la condamnation à l'exil de Sugawara no Michizane proviennent des poèmes de l'intéressé et des rescrits impériaux promulgués à cette

occasion. Elles nous apprennent que, le vingt-cinquième jour du premier mois de la première année de l'ère Engi (901) Michizane fut accusé d'avoir comploté afin d'écarter l'empereur Daigo du pouvoir et le remplacer par le prince Tokiyo (demi-frère de Daigo et neveu de Michizane). Eu égard à ses états de services, il échappa à la peine de mort et fut envoyé occuper le poste de gouverneur surnuméraire de Dazaifu¹⁾. Cette nomination étant à titre surnuméraire, Michizane n'avait donc ni les responsabilités ni les émoluments allant avec la fonction. Autrement dit, sa nomination n'était ni plus ni moins qu'une condamnation à l'exil maquillée en promotion.

a) Les enfants de Michizane

Dans son poème *Je console mon fils cadet et ma fille cadette*²⁾, Michizane révèle que ses deux plus jeunes enfants furent, à titre exceptionnel, autorisés à l'accompagner afin de lui tenir compagnie : « vos sœurs vont rester à la maison, certains de vos frères ont été condamnés à l'exil et vont quitter la Capitale. Vous deux, mon plus jeune fils et ma plus jeune fille, vous allez me suivre. Le jour, nous partagerons nos repas. La nuit, nous dormirons ensemble. ».

Dans *Poème à propos de « Trois amis de la fenêtre du nord » de Bai Juyi*³⁾, il explique, d'autre part, comment des fonctionnaires impériaux se présentèrent à sa résidence et escortèrent ses fils aînés jusqu'à leurs nouvelles affectations : « des messagers impériaux nous emmènent de force. Mes fils et moi sommes condamnés à vivre dans cinq endroits différents ». Cette strophe révèle que la sentence s'étendit à ses fils qui avaient des postes dans l'administration et, en mentionnant « cinq endroits différents », qu'outre lui-même, quatre de ses fils furent démis de leurs fonctions et envoyés occuper des postes subalternes dans des provinces différentes. Le rescrit prononcé à l'occasion de sa condamnation⁴⁾ mentionne trois fils : l'aîné Takami, le deuxième Kagetsura et le septième Kageshige. Il oublie donc de citer le quatrième fils. Le *Gôdanshō* 江談抄 (« La compilation des anecdotes racontées par Ôe no Masafusa », ca. 1100)⁵⁾ précise que c'était son cinquième fils, le dénommé Atsushige. Ce recueil rédigé près de deux cents ans après les faits mais néanmoins considéré comme fiable contient en effet une anecdote qui relate comment Michizane et Atsushige voyagèrent ensemble jusqu'à Ôyamazaki, y passèrent la nuit et se séparèrent à l'aube afin de gagner leurs terres d'exil respectives.

Michizane ne cite pas d'autres enfants mais des documents rédigés des siècles après les faits font souvent état d'une fille prénommée Kariya 荊屋姫 et rapportent comment elle l'accompagna durant une partie du voyage. Cette dernière est, entre autres, mentionnée dans le *Kanke Suma Ki* (« Journal de Sugawara à Suma »)⁶⁾. Si l'on en croit la tradition, ce journal serait celui que Michizane tint entre la Capitale et Suma (aujourd'hui, l'arrondissement de Suma de la ville de Kôbe) mais, dès le XVIII^e siècle, des historiens émirent des doutes quant à son authenticité. Ils y relevèrent de nombreuses fautes de style et en déduisirent qu'il avait été écrit par quelqu'un cherchant à imiter la prose de Michizane. Ils s'étonnèrent aussi d'y trouver mention de personnes (sa fille Kariya et son fidèle suivant Watarai no Haruhiko) qui, jusqu'alors, étaient uniquement cités dans des œuvres de fiction et des récits de fondation de sanctuaire. De tout ceci, il nous faut en

déduire qu'aucun document ne permet de confirmer le fait qu'outre sa petite dernière, Michizane emmena une autre de ses filles en exil⁷⁾.

Le récit de fondation du sanctuaire Yamazaki Tsunashiki Tenman Jinja 山崎綱敷天満神社 (ville de Takamatsu, département de Kagawa) tel qu'il est cité dans la monographie *Zensan-shi* 全讃史 (« Histoire générale de Sanuki », 1828)⁸⁾ rapporte comment « il y a très longtemps de cela vécut, à Nakatsuma, un certain Hata no Kuri. Comme il n'avait pas d'héritier mâle, il adopta un garçon de la famille Sugawara et le maria à sa fille ». Les récits de fondation de ce genre qui racontent comment Michizane abandonna son plus jeune fils et le fit adopter par un seigneur local à l'occasion d'une escale sont légion. Toutefois, comme nous venons de le voir, les documents avérés ne permettent pas de confirmer la prétendue authenticité de tous ces événements. Si on les considérait, de plus, comme avérés, il nous faudrait admettre que Michizane quitta la Capitale en compagnie d'une ribambelle d'enfants qu'il essaima tout au fil de son périple, ce qui ne paraît guère vraisemblable. De manière plus probable, les auteurs de ces histoires mirent à profit le fait que les poèmes de Michizane parlaient d'un garçon sans le nommer et le revendiquèrent comme ancêtre fondateur de leur famille.

Certains documents également rédigés des siècles après les faits parlent aussi d'une vieille tante qui accompagna Michizane durant une partie de voyage. Si l'on en croit la tradition, elle s'appelait Kakuju 覚寿尼 et était devenue nonne après la mort de son mari. Le récit de fondation du sanctuaire Hashima Aoki-yama Tenmangû 羽島青木山天満宮 (département d'Okayama)⁹⁾ relate comment, bouleversée par la condamnation de son neveu à l'exil, Kakuju l'accompagna jusqu'aux environs de la ville actuelle de Kurashiki. Certes mais, là encore, les très nombreux récits de ce genre posent problème car les arbres généalogiques de la famille Sugawara ne mentionnent pas Kakuju. Les plus vieilles références à son propos proviennent en effet d'une biographie de l'ancienne province de Kawachi parue en 1675¹⁰⁾ et d'un récit de fondation du temple Dômyôji rédigé en 1727¹¹⁾. Nous ne sommes donc même pas sûrs de l'existence de Kakuju. Du coup, sa participation au voyage d'exil de Michizane est plus que douteuse...

b) Les suivants de Michizane

Dans *Cent couplets pour exprimer mes sentiments*¹²⁾, Michizane évoque un « vieux suivant [qui] marche à côté de [lui] en s'aidant d'une canne » mais il ne donne pas d'informations à son propos. La biographie *Kanke Godenki* 菅家御伝記 (« Biographie de Messire Sugawara », 1106)¹³⁾ l'appelle Umasake no Yasuyuki 味酒安行 (863- 964), elle en fait un ancien étudiant de Michizane et rapporte comment celui-ci procéda à ses funérailles et édifia un temple sur sa tombe (l'actuel Dazaifu Tenmangû). Des sources plus tardives telles que le *Kanke Zuiôroku* 菅家瑞応録 (« Chroniques extraordinaires de la maison Sugawara », ca. 1760)¹⁴⁾ affirment, quant à elles, que ce suivant avait Watarai no Haruhiko 渡会春彦 pour nom et Shiradayû 白太夫 (Intendant aux cheveux blancs) pour surnom et qu'il était un ancien prêtre du sanctuaire d'Ise.

L'authenticité de ces affirmations est, là aussi, impossible à confirmer. Elle l'est d'autant plus

dans le cas de Watarai no Haruhiko qu'après avoir été abondamment cité dans les monographies de Kyôto et de Dazaifu, son existence fut finalement remise en doute par les chroniqueurs et les biographes de Michizane. Ce fut, entre autres, le cas de Hisamatsu Sôen 久松宗淵 (1786-1859). Cet auteur d'une compilation de documents en relation avec Michizane écrit dans ses commentaires ce que tout le monde semblait penser depuis longtemps déjà : Watarai no Haruhiko n'apparaît dans aucune source extérieure aux sanctuaires car il n'a probablement jamais existé¹⁵⁾. Tout récemment, Nakamura Yukihiko a émis l'hypothèse que Watarai no Haruhiko avait été créé par les tenants de l'école Shintô d'Ise afin de récupérer, par son intermédiaire, le culte de Michizane à leur compte¹⁶⁾. Pour les détails, nous renvoyons aux ouvrages de ce chercheur et nous nous contenterons de conclure sur ce point en disant que les documents disponibles ne permettent pas de donner un nom au suivant qui accompagna Michizane en exil.

Le récit de fondation du sanctuaire Nagaoka Tenmangû 長岡天満宮 (ville de Nagaoka-kyô, département de Kyôto) rapporte comment Michizane quitta la capitale en compagnie d'un suivant mais, comme ce dernier n'arrêtait pas de se plaindre, il lui demanda de rester au village de Nagaoka-kyô et d'y construire un sanctuaire en son honneur¹⁷⁾. Les récits de fondation de ce genre qui racontent comment Michizane abandonna un suivant en route et comment ce dernier édifia, par la suite, un sanctuaire en son honneur sont, eux aussi, légion. Toutefois, comme nous venons de le voir, les documents avérés ne permettent pas de confirmer la prétendue authenticité de ces événements. De plus, si l'on considérait tous ces événements comme avérés, il nous faudrait, de plus, admettre que Michizane quitta la Capitale en compagnie d'une véritable armée de suivants et qu'il les essaima tout au long de son périple, ce qui ne paraît guère vraisemblable. De manière plus probable, les auteurs de ces récits de fondation mirent à profit le fait que les poèmes de Michizane parlaient d'un suivant sans le nommer et revendiquèrent pour leur sanctuaire l'honneur d'avoir été construit par ce suivant.

Le *Seiji Yôryaku* 政治要略 (« Compendium de l'administration », 1008)¹⁸⁾ rapporte enfin comment des hommes d'armes furent chargés d'escorter Michizane jusqu'à sa terre d'exil : « Yoshitomo Masutomo, fonctionnaire mineur de sixième classe de la garde des portes section de gauche, un garde du corps section de gauche, un garde du corps section de droite et un percepteur de droite reçoivent l'ordre d'escorter, jusqu'à Dazaifu, Messire Sugawara, aristocrate de deuxième rang et gouverneur surnuméraire ». En somme, les documents fiables permettent de comprendre que Michizane fit une partie du voyage avec son cinquième fils Atsushige (jusqu'à Ôyamazaki) et se rendit à Dazaifu en compagnie de ses deux plus jeunes enfants, d'au moins un suivant et d'une poignée de fonctionnaires spécialisés dans l'escorte des prisonniers.

2. La durée du voyage

Le *Nihon Kiryaku* 日本紀略 (« Les chroniques abrégées du Japon », XI^e siècle)¹⁹⁾ rapporte comment, « le premier jour, jour du tigre-bois-ainé, du deuxième mois de la première année de l'ère

Engi (901), année du coq-métal-cadet, le Gouverneur surnuméraire [Sugawara no Michizane] part prendre ses fonctions ». Cette information dont il n'y a, à priori, aucune raison de douter révèle que Michizane quitta la Capitale le premier jour du deuxième mois. Dans *Poème à propos de moi-même*²⁰, il explique qu'il est maintenant à Dazaifu et « [a] quitté [sa] maison depuis trois ou quatre mois ». Ainsi, de ces deux indications temporelles, nous pouvons en déduire que son voyage d'exil a duré, au maximum quatre mois et qu'il est arrivé à Dazaifu au début du cinquième ou du sixième mois.

À titre de comparaison, l'*Engi Shiki* 延喜式 (« Les règlements de l'ère Engi », ca. 927)²¹ précise qu'un collecteur d'impôts met « quatorze jours pour descendre [à Dazaifu] par voie terrestre et trente jours par voie maritime ». La différence est énorme ! Elle peut d'abord s'expliquer par le fait que Michizane ne voyagea pas dans les mêmes conditions qu'un collecteur d'impôts. Elle peut aussi s'expliquer par le fait qu'en ce temps-là, les voyages n'étaient pas de tout repos et pouvaient prendre beaucoup plus de temps que prévu. Le *Tosa Nikki* 土佐日記 (« Le journal de Tosa », ca. 935)²² nous en fournit un exemple éclatant. S'inspirant de ses propres expériences, son auteur, Ki no Tsurayuki 紀貫之 (872 ?-945), décrit le voyage qu'une dame fait entre la province de Tosa (le département actuel de Kôchi) et la Capitale et évoque les difficultés qu'elle rencontre en route : escales forcées à cause de l'absence de vent ou du mauvais temps, faible niveau d'eau qui empêche de remonter les rivières, peur de pirates... En raison de tous ces incidents de parcours, la dame met finalement cinquante-cinq jours pour regagner la Capitale. À titre indicatif, l'*Engi Shiki*²³ prévoit qu'un collecteur d'impôts mette environ vingt-cinq jours pour remonter à la Capitale par voie maritime.

On l'aura compris, la durée d'un voyage en direction des îles était donc des plus aléatoires à l'époque de Michizane. Du coup, au vu des déboires rencontrées par la gente dame du *Tosa Nikki*, les histoires qui racontent comment Michizane vint se réfugier dans tel ou tel port de la Mer intérieure de Seto pour se mettre à l'abri d'une tempête ne sont peut-être pas authentiques mais n'en demeurent pas moins plausibles. C'est le cas, par exemple, du récit de fondation du sanctuaire Tsunashiki Tenman Jinja 綱敷天満神社 du quartier de Nyûgawa de la ville de Nishijô (département d'Ehime) qui raconte comment « le Ministre Sugawara navigua en direction de l'ouest mais, en raison de vents contraires, fut contraint de faire escale sur la plage de ce village »²⁴.

Certes, mais le voyage de Michizane ne dura pas, non plus, des mois. C'est un détail qu'oublie parfois les auteurs de récits de fondation qui, faisant exagérément durer son voyage, le décrivent en train de faire des escales à des dates tardives. C'est, entre autres, le cas, de Katsushima Yokusai qui, dans sa monographie *Keibi Fudoki* 藝備風土記 (« Notes sur le climat et le sol de Keibi », 1803), explique comment, « lorsqu'il voyagea en direction de la province de Tsukushi durant l'ère Engi, il [Sugawara no Michizane] vint faire escale à Onomichi le quatrième jour du sixième mois de la première année de l'ère Engi (901) »²⁵. Plus surprenant encore : dans sa monographie *Yoyôgun Gorigenshû* 豫陽郡郷俚諺集 (« Sélection des traditions populaires des communes des cantons de la province d'Iyo », 1710)²⁶, Okudaira Sadatora explique comment,

« lorsqu'il voyagea en direction de la province de Tsukushi durant l'ère Engi, le Ministre Sugawara fit escale dans la baie du village de Sakurai du canton d'Ochi de cette province [d'Iyo], emprunta la voie terrestre, marcha jusqu'à ce lieu et y séjourna durant trois ans [sic] » !

Que ce soit le sixième mois de la première année de l'ère Engi ou la troisième année de cette même ère, ces dates sont tout aussi fantaisistes qu'impossibles car nous savons, par ses poèmes, que Michizane était déjà à Dazaifu aux alentours du cinquième mois de la première année de l'ère Engi. Inversement, il serait intéressant de se demander pourquoi les auteurs de ces récits ont signalé l'arrivée ou le départ de Michizane à de telles dates mais, hélas, les documents disponibles ne permettent pas de répondre à ces questions.

3. Les moyens de transport

a) Un chariot tiré par un bœuf pour traverser discrètement la Capitale

Dans *Cent couplets pour exprimer mes sentiments*²⁷⁾, Michizane fait allusion à plusieurs moyens de transport qu'il a utilisés pour gagner sa terre d'exil.

Il mentionne d'abord un chariot tiré par un bœuf : « les ornières dans lesquelles s'enfoncent les sabots du bœuf [qui tire ma voiture] ressemblent aux chausse-trapes dans lesquelles je suis tombé ». Le véhicule dont il est ici question consistait en un chariot à deux roues qui était surmonté d'un bâti en osier ou en bois et qui était tiré par un bœuf. Il était très utilisé par la noblesse à l'époque de Michizane. Une anecdote du *Konjaku Monogatari* 今昔物語 (« Histoires qui sont maintenant du passé », ca.1120)²⁸⁾ le mentionne et rapporte comment l'empereur En.yû 円融天皇 (959-991) l'employa à l'occasion d'un voyage d'agrément qu'il fit dans la lande s'étendant au nord de la Capitale : ce dernier prit place dans un chariot, traversa la Capitale, remonta en direction du nord puis, une fois parvenu en un lieu où l'on ne risquait pas de l'apercevoir, poursuivit son voyage à cheval.

Comme Michizane mentionne en premier ce moyen de transport dans son poème, nous pouvons supposer qu'il utilisa, lui aussi, un chariot pour quitter la Capitale. Nous pouvons aussi supposer qu'il utilisa un chariot pour la même raison que l'empereur En.yû, à savoir ne pas être vu. La suite du poème²⁹⁾ semble d'ailleurs le confirmer car, évoquant son arrivée à Dazaifu, Michizane écrit : « je descends de voiture devant une maison du sud de la ville. Mon chariot s'est arrêté dans l'avenue, du côté de l'Arrondissement de Droite. De part et d'autre de l'avenue, les gens entrouvrent la petite porte de leur maison et m'épient ». De toute évidence, Michizane a utilisé un chariot à la Capitale et à Dazaifu afin ne pas s'exposer aux regards inquisiteurs des habitants. Sa célèbre biographie illustrée *Kitano Tenjin Engi Emaki* 北野天神縁起絵巻 (« Rouleau illustré du Dieu céleste et du sanctuaire Kitano », 1219)³⁰⁾ contient une image qui le représente assis en tailleur dans le bâti d'un chariot tiré par un bœuf. Des gens, probablement ses suivants, marchent derrière son chariot en portant des paquets ou en tirant un bœuf. Deux aristocrates à cheval et des archers à pied entourent le véhicule ; ce sont, de toute évidence, les gardes chargés de l'escorter en

exil.

b) Le cheval pour rejoindre un port d'embarquement

Après le chariot tiré par un bœuf, Michizane mentionne un cheval dans *Cent couplets pour exprimer mes sentiments*³¹⁾ et écrit : « je dois user de la cravache en maintes occasions pour forcer mon cheval épuisé à avancer ». De cette strophe, nous pouvons en déduire qu'en un lieu qui n'est pas mentionné, Michizane abandonna son chariot et poursuivit son voyage à cheval.

Des documents qui décrivent des voyages d'exil à l'époque de Heian fournissent des indices qui permettent d'émettre des hypothèses quant à la portion de trajet effectuée à cheval par Michizane. C'est le cas de la chronique *Eiga Monogatari* 栄花物語 (« Le dit de la splendeur », ca.1025) qui raconte comment le Tiers ministre Fujiwara no Koremichi 藤原伊周 (974-1010) fut injustement accusé d'avoir tenté d'assassiner l'empereur Kazan, démis de ses fonctions et, de même que Michizane, envoyé occuper le poste de gouverneur surnuméraire à Dazaifu : le vingt-quatrième jour du quatrième mois de la deuxième année de l'ère Chôtoku (996), nous dit-on, Koremichi prit place dans un chariot à bœuf et quitta, sous escorte armée, la Capitale. Arrivé au col d'Ôi, c'est-à-dire en un lieu où il ne risquait plus d'être aperçu par les habitants de la Capitale, il descendit de voiture et poursuivit son voyage à cheval.

Le col d'Ôi (l'actuel Mont Ôe de l'arrondissement de Nishinokyô de Kyôto) se situait à quelques kilomètres à l'ouest de la Capitale et marquait, en ce temps-là, la frontière entre les provinces de Yamashiro et de Tamba. Les voyageurs en partance pour les provinces de l'ouest le franchissaient et empruntaient ensuite une voie qui s'appelait San.yôdô ou « Circuit au sud des montagnes ». Cette route de près de huit-cents kilomètres partait de la Capitale, longeait les côtes de la Mer intérieure de Seto et se terminait à Dazaifu, là où Michizane avait été envoyé en exil.

Les règlements de l'ère Taika (646) prévoyait que les grandes voies de communication fussent bordées de relais de poste édifiés tous les trente *li* (seize kilomètres) mais, en raison de son importance, la San.yôdô en possédait cinquante-huit, soit un relais tous les onze kilomètres. Michizane fait référence à cette infrastructure dans *Cent couplets pour exprimer mes sentiments*³²⁾ quand il écrit qu'« il y a environ cinquante relais de poste et près de mille cinq cents *li* [six-cent-cinquante kilomètres] jusqu'à Dazaifu ». Ces relais de poste étaient des lieux où les aristocrates chargés de la collecte des impôts ou de l'accueil des ambassadeurs étrangers s'arrêtaient pour se restaurer, se reposer et changer de monture. Les aristocrates possédant un certain rang de cour pouvaient aussi y passer la nuit.

Michizane ne bénéficia pas de ce traitement de faveur car un rescrit impérial daté du vingt-septième jour du premier mois de la quatrième année de l'ère Shôtai (901) et cité dans le *Seiji Yôryaku*³³⁾ prévoyait que : « jadis, lorsque l'aristocrate de troisième rang supérieur Fujiwara no Yoshino avait été condamné à l'exil au terme de la rébellion de la neuvième année de l'ère Jôwa (842) et nommé Gouverneur surnuméraire de Dazaifu, ordre avait été donné de ne lui fournir ni nourriture ni cheval durant son voyage. Décision est prise de s'inspirer de ce précédent pour

Messire Sugawara : durant sa traversée de Yamashiro, de Settsu et des autres provinces, il ne sera autorisé à recevoir ni cheval de rechange ni nourriture ».

Ces instructions permettent de comprendre pourquoi, dans *Cent couplets pour exprimer mes sentiments*³⁴, Michizane écrit qu'il doit jouer de la cravache pour forcer son cheval épuisé à avancer. Elles permettent aussi de faire sens de cette autre strophe du poème : « l'employé du relais de poste regarde partir mon cheval aux sabots abîmés »³⁵. En raison de l'interdit qui le frappe et ne lui permet pas de changer de cheval, l'employé du relais de poste ne peut rien faire d'autre que de le regarder, impuissant, passer son chemin en chevauchant une bête épuisée et aux sabots de plus en plus abîmés. Plus tard, les biographes de Michizane s'émouvront de ce triste spectacle et rappelleront dans leurs écrits, comment à son heure de gloire, ce dernier « parada en tête des palanquins des cinq empereurs qu'il servit successivement et chevaucha un destrier qui ressemblait au légendaire Oreilles-Vertes » !³⁶

c) Le bateau pour rejoindre sa terre d'exil

La strophe suivante de ce même poème³⁷ dit : « un bateau à la poupe cassée vient m'accueillir au port » et révèle que, durant une partie du trajet, Michizane prit le bateau. Là aussi, les biographes s'en émouvront et rappelleront comment, « quand il avait été nommé Gouverneur de la province de Sanuki à l'ère Ninna [885-889], il avait fait rompre des amarres qui semblaient faites des plus précieuses étoffes et avait vogué avec plaisir sur les vagues des mers du sud ». Michizane prit donc le bateau mais les documents disponibles ne permettent pas d'identifier son port d'embarquement. Au vu des infrastructures existantes à son époque, nous pensons qu'il eut deux solutions.

La première consista à prendre un bateau à l'un des embarcadères qui se trouvait au sud de la Capitale. En ce temps-là, une voie dite de Toba (Toba-kaidô 鳥羽街道) prolongeait l'avenue principale de la Capitale (Suzaku-ôji 朱雀大路), traversait le district de Toba du canton de Kii de la province de Yamashiro (l'arrondissement actuel de Fushimi de la ville de Kyôto) et conduisait à différents points d'embarquement. Ces embarcadères avaient été établis sur les berges des rivières qui coulaient en direction de l'ouest, se rejoignaient à Ôyamazaki (la commune actuelle d'Ôyamazaki, département de Kyôto) et formaient un fleuve qui coulait jusqu'à Naniwa (Ôsaka). Les archéologues ne sont pas encore parvenus à identifier ces embarcadères situés au sud de la Capitale mais un document datant de la quatorzième année de l'ère Jôgan (872) mentionne l'existence d'un port dit de Toba 鳥羽津 ou encore de Kusatsu 草津の湊 dans le district de Toba et confirme, du coup, l'existence de telles infrastructures dans le sud de la Capitale à l'époque de Michizane³⁸.

La chronique *Heike Monogatari* 平家物語 (« Le dit du Heike », ca.1250)³⁹ mentionne l'un de ces embarcadères, celui de la rivière Furu-kawa, et rapporte à son propos un fait des plus intéressants : dans le courant de la troisième année de l'ère Jijô (1179), « le régent [Fujiwara no Motofusa 藤原基房 (1144-1231)] fut envoyé à Chinzei (Kyûshû) en tant Gouverneur surnuméraire

de Dazaifu (...) et, en un lieu dit Furukawa, du côté de Toba, entra en religion ».

Kurokawa Michisuke 黒川道祐 (1623-1691) mentionne, lui aussi, cet embarcadère dans son *Kinki Rekiranki* 近畿歴覽記 (« Journal d'observations historiques du Kinki », 1678)⁴⁰⁾ et écrit : « le lendemain matin [de sa condamnation à l'exil], il [Sugawara no Michizane] prit le bateau à un embarcadère situé sur la rive orientale de la rivière Furu-kawa du canton de [Shimo] Toba car, c'était, en ce temps-là, le lieu où les individus condamnés à l'exil dans les provinces de l'ouest prenaient le bateau ». Suiundô Koshôshi 水雲堂孤松子 (XVII^e siècle) le cite également dans son *Kyô Habutae* 京羽二重 (« La soie *habotai* de la Capitale », 1685)⁴¹⁾ et écrit : « la rivière Furu-kawa se trouve à l'ouest du village de Shimo-Toba. Jadis, les personnes condamnées à l'exil dans les provinces de l'ouest prenaient le bateau à (l'embarcadère de) cette rivière et rejoignaient la rivière Kitsune-gawa. Quand il fut condamné à l'exil lointain, le Dieu Sugawara quitta la résidence Kisshô-in et alla prendre le bateau à cet embarcadère ».

Avant de nous interroger sur la plausibilité de ces affirmations, évoquons d'abord l'autre solution, l'autre lieu où Michizane aurait pu s'embarquer. Il s'agit en l'occurrence de celui d'Ôyamazaki. Cette ville située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de la Capitale s'atteignait en empruntant la voie San.yôdô dont elle constituait la première des cinquante-huit étapes. *L'Engi Shiki* explique qu'un collecteur d'impôts met « un jour par voie terrestre »⁴²⁾ pour parcourir la portion de la voie San.yô-dô qui est comprise entre la Capitale et la frontière avec la province de Settsu (Ôyamazaki) et qui est, pour cette raison, connue sous le nom de Yamazaki Kaidô (Circuit de Yamazaki). Un cavalier partant le matin de la Capitale pouvait donc rallier Ôyamazaki dans la journée et passer la nuit dans son relais de poste. Le lendemain matin, il pouvait changer de cheval, montrer son laissez-passer à la barrière marquant la frontière entre les provinces de Yamashiro et de Settsu et poursuivre son voyage sur la voie San.yôdô. Il pouvait aussi prendre le bateau, descendre la rivière Yodo, rejoindre le port de Naniwa et s'embarquer dans un bateau de plus gros tonnage.

En fin de compte, quelle route prit Michizane ? Est-ce que, de même que le régent Fujiwara no Motofusa, il voyagea en direction du sud et prit le bateau à l'embarcadère de la rivière Furu-kawa ? Est-ce que, de même que le Tiers ministre Fujiwara no Koremichi, il voyagea sur la voie San.yôdô en chariot puis à cheval et prit ensuite le bateau à Ôyamazaki. De nombreuses traditions de l'arrondissement de Fushimi lui font prendre le bateau à l'embarcadère de la rivière Furu-kawa mais, hélas pour la tradition, aucun document fiable ne permet de le confirmer. La strophe « l'employé du relais de poste regarde partir mon cheval aux sabots abîmés » du poème *Cent couplets pour exprimer mes sentiments*⁴³⁾ semble, de plus, contredire cette possibilité car, en mentionnant un employé, elle suggère que Michizane arriva à cheval en un lieu où il y avait un relais de poste. Or, il n'y avait pas de relais de poste dans les environs de la rivière Furu-kawa mais il y en avait, par contre, un à Ôyamazaki.

4. En conclusion

De cette reconstitution des plus empiriques, nous pouvons supposer que Michizane traversa la Capitale à bord d'un chariot tiré par un bœuf, prit un cheval en un endroit où les habitants ne risquaient plus de l'apercevoir (le col du Mont Oi ?) et emprunta momentanément la voie San.yôdô jusqu'à Ôyamazaki. Là, il s'embarqua à bord d'un navire, descendit la rivière Yodo jusqu'à Naniwa (Ôsaka), prit place à bord d'un plus gros bateau et vogua en direction de sa terre d'exil. Son embarquement fournit le thème à l'une des illustrations de sa biographie *Kitano Tenjin Engi Emaki*⁴⁴⁾ où l'on peut voir son navire quittant le port sous les regards d'une foule éplorée. La navigation se faisant à la rame et par beau temps seulement, Michizane dut ensuite caboter le long des côtes et naviguer en direction de Dazaifu. Comme il mentionne des barrières et des paysages montagneux dans ses poèmes, nous pouvons en déduire qu'il descendit parfois à terre – lorsque la navigation était impossible – et voyagea momentanément sur la voie San.yôdô. Son voyage ne fut certainement pas des plus confortables car, outre les inconvénients liés au mauvais temps ou à l'absence de vent qui entraînaient des jours d'immobilisation forcée, il avait été dépossédé de ses droits et ne pouvait jouir des privilèges normalement accordés aux gens de son rang. Il fait discrètement allusion à cet état de fait dans son poème *Mes trois amis de la fenêtre du nord*⁴⁵⁾ quand il écrit : « ma couche est inconfortable. Je souffre et n'arrive que très rarement à rêver ».

C'est tout ce que les documents considérés comme fiables révèlent à propos du voyage d'exil de Michizane, de sa durée, des gens qui l'ont accompagné et des moyens de transport qu'il a utilisés. Aussi, à défaut de pouvoir en fournir une description concrète, les biographes contourneront la difficulté en citant de nombreux poèmes de Michizane et en livrant une « description psychologique » de son voyage. Les faiseurs de légendes locaux tireront, eux, grand profit de ce manque d'informations et utiliseront, par exemple, les mentions à des enfants ou des suivants pour récupérer ces derniers à leur compte et en faire les fondateurs soit de leur famille soit de leur sanctuaires.

注

- 1) KOREMUNE no Masasuke, *Seiji Yōryaku* 政治要略 (« Compendium de l'administration »). Recueil de documents administratifs compilé en 1008. Cité dans AUTEURS, *Dai Nihon Shiryō* 大日本史料 (« Documents de l'histoire du Japon »). Tôkyô Daigaku Shuppan, 1923. Tome I-02, p.798-800.
- 2) SUGAWARA no Michizane, *Je console mon fils cadet et ma fille cadette. Kanke Bunsō - Kanke Kōshū* 菅家文章・菅家後集 (« L'anthologie de la maison Sugawara » & « L'œuvre ultérieure de la maison Sugawara »). *Nihon Koten Bungaku Taikei*, Tôkyô, Iwanami Shoten, 1966, doc. 483, p.485-486.
- 3) SUGAWARA no Michizane, *Poème à propos des « Trois amis de la fenêtre du nord » de Bai Juyi. Kanke Bunsō - Kanke Kōshū, op.cit.*, doc. 477, p.479-480.
- 4) KOREMUNE no Masasuke, *Seiji Yōryaku*. Cité dans AUTEURS, *Dai Nihon Shiryō, op.cit.*, tome I-02, p.798-800.
- 5) ÔE no Masafusa, *Gōdanshō* 江談抄 (« La compilation des anecdotes racontées par Ôe no Masafusa »).

- Recueil d'anecdotes compilé vers 1100. Shin Nihon Koten Bungaku Taikei, Tôkyô, Iwanami Shoten, 1997, IV-26, p. 118.
- 6) ANONYME, *Kanke Suma Ki* 菅家須磨記 (« Journal de Sugawara à Suma »). Faux journal de voyage de Sugawara no Michizane. Cité dans CHIMOTO Hideshi (dir), *Nihon Koten Gisho Sôkan* 日本古典偽書叢刊 (« Recueil de faux classiques japonais »). Tôkyô, Gendai Shinchô Shinsha, 2004, tome 2, p.6-25.
- 7) Voir à ce propos : SENO Yoshinobu, « *Kanke Suma Ki* » no *Seiritsu to Rufu ni tsuite no shiron* » 「菅家須磨記」の成立と流布についての試論 (« Essai théorique sur la fabrication et la diffusion du *Kanke Suma Ki* »), in Hiroshima Daigaku Daigakuin Bungaku Kenkyû Ronshû, université de Hiroshima, 2010, n° 70, p.15-29.
- 8) NAKAYAMA Jôsan, *Zensan-shi* 全讃史 (« Histoire générale de Sanuki »). Monographie de l'actuel département de Kagawa publiée en 1828. Cité dans KUWADA Akira (dir), *Koyaku Zensan-shi* 口訳全讃史 (« Histoire générale de Sanuki – traduction annotée »). Takamatsu Jôsankai, 1991, p.212-213.
- 9) KURASHIKI-SHI SHI KENKYÛKAI, *Kurashiki-shi Shi* 倉敷市史 (« Histoire de la ville de Kurashiki »). Kurashiki, San.yô Shimbunsha, tome 8, p.672.
- 10) ICHIMUKEN Dôji, *Ashiwakebune* 蘆分船 (« Le navire qui fend les roseaux »). Monographie d'Ôsaka publiée en 1675. Cité dans FUNAKOSHI Seiichirô (dir), *Naniwa Sôsho* 浪速叢書 (« Collection de Naniwa »). Ôsaka, Naniwa Sôsho Hakkôkai, 1926-1930, tome 12, p.160.
- 11) ANONYME, *Kashû Shiki no Kôri Hajimura Dômyôniritsuji Ki* 河州志紀郡土師村道明尼律寺記 (« Récit du temple Dômyôniritsuji du village de Haji du canton de Shiki de la province de Kawachi »). Récit de fondation du temple Dômyôji rédigé en 1727. Cité dans BUSSHO KANKÔKAI, *Dai Nihon Bukkyô Zensho* 大日本佛教全書, *Bussho Kankôkai*, Tôkyô, 1970, tome 119, p.249-255.
- 12) SUGAWARA no Michizane, *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p.486-499. Strophe 9.
- 13) SUGAWARA no Nobutsune, *Kanke Godenki* 菅家御伝記 (« Biographie de Messire Sugawara »). Biographie de Sugawara no Michizane écrite en 1106. Cité dans SHINTÔ TAIKEI HENSAN-KAI, *Shintô taikai jinja-hen* 神道大系神社編 (« La grande collection du shintô : les sanctuaires »). Tôkyô, 1978, tome 11, p.83-90.
- 14) ANONYME, *Kanke Zuiôroku* 菅家瑞応録 (« Chroniques extraordinaires de la famille Sugawara »). Cité dans SHINTÔ TAIKEI HENSAN-KAI, *Shintô taikai jinja-hen*, *op.cit.*, tome 11, p.493-615.
- 15) En 1828, le moine Hisamatsu Sôen compila des documents en relation avec Sugawara no Michizane sous le titre *Kitano Bunsô* 北野文叢 (« Écrits de Kitano »). Sa compilation fut ensuite augmentée de nouveaux documents en 1910 et publiée en trois volumes (Terre, Homme, Ciel) sous le titre *Kitano-shi* 北野誌 (« Monographie de Kitano »). Volume du Ciel. Page 40 du registre des sanctuaires Tenmangû.
- 16) NAKAMURA Yukihiro, *Nakamura Yukihiro Chôjûtsushû* 中村幸彦著述集 (« Anthologie des écrits de Nakamura Yukihiro »). Tôkyô, Chûôkôronsha, 1983, tome 10, p.377-397.
- 17) ÔSHIMA Takeyoshi, *Yamashiro Meishôshi* 山城名勝志 (« Monographie des vestiges célèbres de Yamashiro »). Monographie de Kyôto publiée en 1705. Cité dans KOMA Kôshin (dir), *Shinshû Kyôto Sôsho* 新修京都叢書 (« Nouvelle collection de Kyôto »). Kyôto, Rinzen Shoten, 1967-1970, tome 13, p.307.
- 18) KOREMUNE no Masasuke, *Seiji Yôryaku*. Cité dans AUTEURS, *Dai Nihon Shiryô*, *op.cit.*, tome I-02, p.798-800.
- 19) ANONYME, *Nihon Kiryaku* 日本紀略 (« Les chroniques abrégées du Japon »). Histoire du Japon rédigée au XI^e siècle. Cité dans AUTEURS, *Dai Nihon Shiryô*. *Op.cit.* Tome I-02, p. 798.
- 20) SUGAWARA no Michizane. *Poème à propos de moi-même. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 476, p. 477.

- 21) FUJIWARA no Tokihira, *Engi Shiki* 延喜式 (« Les règlements de l'ère Engi »). Compilé aux alentours de 927. *Engi Shiki Kôtei* 延喜式 : 校訂 (« Les règlements de l'ère Engi – édition révisée »). Koten kôkyûjo, Tôkyô, Ôokayama Shoten, 1929, tome 2, chapitre 24, p. 849.
- 22) KI no Tsurayuki, *Tosa Nikki* 土佐日記 (« Le journal de Tosa »). Journal de voyage écrit aux alentours de 935. Traduction française de René Sieffert, POF, Paris, 1993.
- 23) FUJIWARA no Tokihira, *Engi Shiki*. *Engi Shiki Kôtei*. Tome 2, chapitre 24, p. 848-849.
- 24) OKUDAIRA Sadatora, *Yoyôgun Gorigenshû* 豫陽郡郷俚諺集 (« Sélection des traditions populaires des communes des cantons de la province d'Iyo »). Monographie publiée en 1710. Citée dans YOYÔ SOSHÔ HAKKÔKAI, *Yoyô Soshô* 予陽叢書 (« Collection d'Iyo »). Matsuyama, Ehime Seinen Shojo Kyôkai, 1931-1933, tome 1, p.135.
- 25) KATSUSHIMA Yokusai, *Keibi Fudoki* 藝備風土記 (« Notes sur le climat et le sol de Keibi »). Monographie publiée en 1803. Citée dans BINGO KYÔDOSHIKAI (dir), *Bingo Sôsho* 備後叢書 (« Collection de Bingo »). Fukuyama, Bingo Kyôdo Shikai, 1928-1935, tome 11, p.62.
- 26) OKUDAIRA Sadatora, *Yoyôgun Gorigenshû*. Cité dans YOYÔ SOSHÔ HAKKÔKAI, *Yoyô Soshô*, *op.cit.*, tome 1, p.40-42.
- 27) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p.486-499. Strophe 7.
- 28) ANONYME, *Konjaku Monogatari* 今昔物語 (« Histoires qui sont maintenant du passé »). Recueil d'anecdotes compilé vers 1140. Tôkyô, Kôdansha, Tôkyô, 2016. XXVIII-03, p. 165-169.
- 29) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p. 486-499. Strophes 21-23.
- 30) ANONYME, *Kitano Tenjin Engi Emaki* 北野天神縁起絵巻 (« Rouleau illustré du Dieu céleste et du sanctuaire Kitano »). Biographie de Sugawara no Michizane confectionnée aux alentours de l'an 1219. Citée dans KOMATSU Shigemi (dir), *Nihon Emaki Taisei* 日本絵巻大成 (« Grande collection de rouleaux illustrés du Japon »). Tôkyô, Chûôkôronsha, 1978, tome 21.
- 31) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p.486-499. Strophes 7 et 8.
- 32) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p. 486-499. Strophes 19-20.
- 33) KOREMUNE no Masasuke, *Seiji Yôryaku*. Cité dans AUTEURS, *Dai Nihon Shiryô I-02*, *op.cit.*, p.798-800.
- 34) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p.486-499. Strophes 7 et 8.
- 35) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p. 486-499. Strophe 17.
- 36) ANONYME, *Tenjin-ki* 天神記 (« Le récit du Dieu Céleste »). Biographie de Sugawara no Michizane rédigée en 1194. Citée dans : SHINTÔ TAIKEI HENSAN-KAI, *Shintô Taikai - jinja-hen 11*, *op. cit.*, p. 103-130.
- 37) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p.486-499. Strophe 18.
- 38) Voir à ce propos : KADOGIWA Teiji & ASAO Naohiro, *Kyô no Kamogawa to hashi* 京の鴨川と橋 (« La rivière Kamo de Kyôto et ses ponts »). Kyôto, Shibunkaku, 2001, p.27-31.
- 39) AUTEUR ANONYME, *Heike Monogatari* 平家物語 (« Le dit du Heike »). Chanson de geste composée vers 1250. *Shinpen Nihon Koten Bungaku Zenshû*, Tôkyô, Shôgakkan, 1994, tome 45, p.151.
- 40) KUROKAWA Michisuke, *Kinki Rekiranki* 近畿歴覽記 (« Journal d'observations historiques du Kinki »).

Cité dans KOMA Kôshin (dir), *Shinshû Kyôto Sôsho*, *op.cit.*, tome 12, p.89-93.

- 41) SUIUNDÔ Koshôshi, *Kyô Habutae* 京羽二重 (« La soie *Hobotai* de la Capitale »). Monographie de Kyôto rédigée en 1685. Cité dans KOMA Kôshin (dir), *Shinshû Kyôto Sôsho*, *op.cit.*, tome 2, p.456.
- 42) FUJIWARA no Tokihira, *Engi Shiki*, *op.cit.*, tome 2, chapitre 24, p.825.
- 43) SUGAWARA no Michizane. *Cent couplets pour exprimer mes sentiments. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 484, p. 486-499. Strophe 17.
- 44) ANONYME, *Kitano Tenjin Engi Emaki*. KOMATSU Shigemi (dir), *Nihon Emaki Taisei*, *op.cit.*
- 45) SUGAWARA no Michizane. *Poème à propos de « Mes trois amis de la fenêtre du nord » de Bai Juyi. Kanke Bunsô - Kanke Kôshû*, *op.cit.*, doc. 477, p.479-480.

SOURCES

- ANONYME, *Heike Monogatari* 平家物語 (« Le dit du Heike »). Shinpen Nihon Koten Bungaku Zenshû, Tôkyô, Shôgakkan, 1994, tome 45.
- ANONYME, *Konjaku Monogatari* 今昔物語 (« Histoires qui sont maintenant du passé »). Tôkyô, Kôdansha, Tôkyô, 2016.
- AUTEURS, *Dai Nihon Shiryô* 大日本史料 (« Documents de l'histoire du Japon »). Tôkyô Daigaku Shuppan, 1923.
- BINGO KYÔDOSHIKAI (dir), *Bingo Sôsho* 備後叢書 (« Collection de Bingo »). Fukuyama, Bingo Kyôdo Shikai, 1928-1935, tome 11.
- BUSSHO KANKÔKAI, *Dai Nihon Bukkyô Zensho* 大日本佛教全書, Bussho Kankôkai, Tôkyô, 1970, tome 119.
- CHIMOTO Hideshi (dir), *Nihon Koten Gisho Sôkan* 日本古典偽書叢刊 (« Recueil de faux classiques japonais »). Tôkyô, Gendai Shinchô Shinsha, 2004, tome 2.
- FUJIWARA no Tokihira, *Engi Shiki Kôtei* 延喜式 : 校訂 (« Les règlements de l'ère Engi – édition révisée »). Koten kôkyûjo, Tôkyô, Ôokayama Shoten, 1929.
- FUNAKOSHI Seiichirô (dir), *Naniwa Sôsho* 浪速叢書 (« Collection de Naniwa »). Ôsaka, Naniwa Sôsho Hakkôkai, 1926-1930, tome 12.
- HISAMATSU Sôen, *Kitano-shi* 北野誌 (« Monographie de Kitano »). Kyôto, Kitano Tenmangû, 1910.
- KADOGIWA Teiji & ASAO Naohiro, *Kyô no Kamogawa to hashi* 京の鴨川と橋 (« La rivière Kamo de Kyôto et ses ponts »). Kyôto, Shibunkaku, 2001.
- KI no Tsurayuki, *Tosa Nikki* 土佐日記 (« Le journal de Tosa »). Traduction française de René Sieffert, POF, Paris, 1993.
- KOMA Kôshin (dir), *Shinshû Kyôto Sôsho* 新修京都叢書 (« Nouvelle collection de Kyôto »). Kyôto, Rinzen Shoten, 1967-1970.
- KOMATSU Shigemi (dir), *Nihon Emaki Taisei* 日本絵巻大成 (« Grande collection de rouleaux illustrés du Japon »). Tôkyô, Chûôkôronsha, 1978, tome 21.
- KURASHIKI-SHI SHI KENKYÛKAI, *Kurashiki-shi Shi* 倉敷市史 (« Histoire de la ville de Kurashiki »). Kurashiki, San.yô Shimbunsha.
- KUWADA Akira (dir), *Koyaku Zensan-shi* 口訳全讃史 (« Histoire générale de Sanuki – traduction annotée »). Takamatsu Jôsanikai, 1991.
- NAKAMURA Yukihiko, *Nakamura Yukihiko Chôjûtsushû* 中村幸彦著述集 (« Anthologie des écrits de Nakamura Yukihiko »). Tôkyô, Chûôkôronsha, 1983, tome 10.
- ÔE no Masafusa, *Gôdanshō* 江談抄 (« La compilation des anecdotes racontées par Ôe no Masafusa »). Shin Nihon Koten Bungaku Taikei, Tôkyô, Iwanami Shoten, 1997.

- SENO Yoshinobu, « *Kanke Suma Ki* » no *Seiritsu to Rifu ni tsuite no shiron* 「菅家須磨記」の成立と流布についての試論 (« Essai théorique sur la fabrication et la diffusion du *Kanke Suma Ki* »), in Hiroshima Daigaku Daigakuin Bungaku Kenkyū Ronshū, université de Hiroshima, 2010, n° 70, p.15-29.
- SHINTŌ TAIKEI HENSAN-KAI, *Shintō taikai jinja-hen* 神道大系神社編 (« La grande collection du shintō : les sanctuaires »). Tôkyô, 1978, tome 11.
- SUGAWARA no Michizane, *Kanke Bunsô - Kanke Kôshû* 菅家文草・菅家後集 (« L'anthologie de la maison Sugawara » & « L'œuvre ultérieure de la maison Sugawara »). Nihon Koten Bungaku Taikei, Tôkyô, Iwanami Shoten, 1966.
- YOYŌ SOSHŌ HAKKŌKAI, *Yoyô Soshô* 予陽叢書 (« Collection d'Iyo »). Matsuyama, Ehime Seinen Shojo Kyôkai, 1931-1933, tome 1.